

François de RUGY, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie et des Finances

Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le mercredi 29 mai 2019

Communiqué de presse

Signature du contrat de filière Industries des nouveaux systèmes énergétiques

François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, Isabelle Kocher, présidente du Comité stratégique de filière (CSF) des industries des nouveaux systèmes énergétiques, Sylvie Jéhanno, vice-présidente de ce comité, ainsi que les représentants des organisations syndicales, ont signé ce mercredi 29 mai, le tout premier Contrat du comité stratégique de la filière « Industries des nouveaux systèmes énergétiques », en présence d'Annabel André-Laurent, vice-présidente de la région Auvergne-Rhône-Alpes déléguée à l'Économie et aux entreprises représentant Régions de France.

La filière « Industries des nouveaux systèmes énergétiques » comprend les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, du stockage de l'énergie et des réseaux énergétiques intelligents. Elle représente 150 000 emplois, un chiffre d'affaires de 23 milliards d'euros. Son marché mondial connaît une forte croissance, notamment du fait des objectifs mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui représentent donc de nombreuses opportunités de développement économique et de réindustrialisation.

Sur ce marché, la France dispose d'atouts indéniables, notamment par la compétence reconnue de ses grands groupes de l'énergie et la qualité de la recherche de ses laboratoires publics et privés. Le développement des énergies renouvelables en France n'a cependant pas atteint son potentiel de retombées industrielles.

Pour assurer l'augmentation de la valeur ajoutée française et la création d'emplois pérennes, l'objectif du comité stratégique de filière est d'assurer le développement du tissu industriel, notamment des PME et ETI, locomotives industrielles des territoires, et de fédérer les acteurs de la filière sur des buts communs. Le comité stratégique de filière a ainsi réuni près de 270 personnalités qualifiées lors de plus de 50 sessions de travail, avec la volonté d'allier réindustrialisation et soutenabilité de la transition énergétique à travers la compétitivité de l'offre décarbonée et les économies d'énergie. Les acteurs industriels ainsi mobilisés se sont engagés à déployer un plan d'actions ambitieux qui s'organise autour de 4 axes.

Axe 1 : Développer une offre d'énergie décarbonée compétitive

L'évolution récente de certains secteurs de l'énergie montre qu'un cycle vertueux peut s'établir entre baisse des prix et augmentation des volumes, tout en renforçant l'empreinte locale.

- Accélérer le déploiement de **l'éolien en mer** pour permettre de délivrer son potentiel industriel et d'innovation et disposer d'une filière compétitive.
- Rendre la **méthanisation** compétitive à l'horizon 2030, en créant simultanément une offre technologique et industrielle en France.

- Dynamiser le déploiement des technologies matures et soutenir l'innovation des technologies d'avenir de production et de stockage **d'hydrogène décarboné**.

Axe 2:

Construire une industrie française de l'efficacité énergétique et des *smart grids* permettant l'auto-financement de la transition énergétique

Les économies d'énergie sont essentielles pour permettre la transition énergétique, en réduisant le besoin et donc la facture énergétique. Les smart grids et le numérique participent à l'optimisation du système énergétique, limitant ainsi les besoins de stockage ou de changement de vecteurs.

- Massifier les **rénovations**, notamment des bâtiments publics, en s'appuyant sur les contrats de performance énergétique.
- Renforcer la compétitivité de notre industrie grâce aux économies d'énergie.
- Standardiser et normaliser les échanges de données sur les réseaux pour accélérer le déploiement des services énergétiques en France et à l'export.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé un groupe de travail sur la chaleur renouvelable et de récupération. Le contrat sera enrichi des conclusions de ces travaux.

Axe 3 : Engager une reconquête industrielle stratégique

Il est essentiel d'investir prioritairement dans des filières industrielles européennes d'excellence technologique, stratégiques, dont la compétitivité de l'offre peut être garantie à moyen termes. Le comité de filière doit permettre de créer un effet de levier sur le tissu industriel autour des acteurs clés de ces projets.

- Faire émerger sur le **marché international des batteries**, d'ici 5 ans, une offre industrielle compétitive implantée en France, avec l'appui de l'Europe.
- Faire émerger des champions industriels innovants en matière de solaire photovoltaïque.

Axe 4 : Fédérer la filière pour mutualiser objectifs et dynamiques

La structuration d'une filière s'appuie sur le développement d'outils communs et une bonne articulation entre donneurs d'ordre et fournisseurs.

- Anticiper ensemble **les nouvelles vagues technologiques**, élaborer les *business cases* et mobiliser les acteurs privés et publics pour leur mise en œuvre.
- Accélérer la **croissance des PME et ETI industrielles** en renforçant leur accès aux marchés et l'industrialisation des technologies matures innovantes.
- Développer l'activité à l'export des industriels français.
- Anticiper les besoins en compétences et accompagner les parcours professionnels.
- Organiser un suivi du contenu local dans les appels d'offres lancés par le ministère de la Transition écologique et solidaire et le diffuser progressivement.

Pour **François de Rugy**, « le contrat stratégique de filière vise à saisir les opportunités de la transition énergétique pour développer des filières industrielles compétitives et des emplois en France. Cette démarche permettra d'atteindre nos objectifs en termes climatique tout en alliant pouvoir d'achat du consommateur d'une part et réindustrialisation du pays d'autre part ».

Pour **Bruno Le Maire**, « la filière des industries des nouveaux systèmes énergétiques est une filière stratégique en termes économiques, environnementaux et d'indépendance énergétique. Le CSF a permis un pas vers une plus grande coopération au sein de la filière que l'Etat souhaite soutenir afin de développer le potentiel industriel de la transition énergétique ».

Pour **Isabelle Kocher**, « La neutralité carbone est un immense défi technologique, social, économique. Elle n'est envisageable qu'à la condition d'être indolore pour le pouvoir d'achat des ménages et pour la compétitivité de nos entreprises. Pour réaliser les investissements nécessaires aux nouvelles énergies décarbonées, il faut donc réaliser massivement des économies d'énergie.

Les décisions prises par l'Etat facilitent cela et c'est à nous, industriels de la filière, de proposer à grande échelle des solutions. Ces solutions créeront de l'emploi dans les territoires, aidées en cela par une meilleure reconnaissance du contenu local, c'est-à-dire du made in France et du made in Europe. ».

Pour **Sylvie Jéhanno**, « j'ai la conviction que la transition énergétique peut être créatrice d'emplois dans les territoires. Il n'est pas trop tard et ce contrat soutient le tournant industriel de tous les acteurs de la filière. C'est dans un esprit de co-construction que le CSF a travaillé pour accélérer le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie, et accroître la compétitivité de notre industrie et sa performance bas-carbone. »

Retrouvez l'invitation presse en ligne

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de M. François de Rugy : 01 40 81 78 31 Service de presse de M. Bruno Le Maire : 01 53 18 33 80 Service de presse de Mme Emmanuelle Wargon : 01 40 81 81 30